

RAPPORT FINANCIER

2025



05

CHIFFRES CLÉS



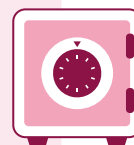
06

RAPPORT DE GESTION



30

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



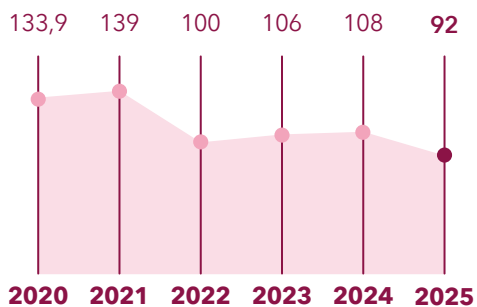
sur les comptes
annuels



Chiffres clés

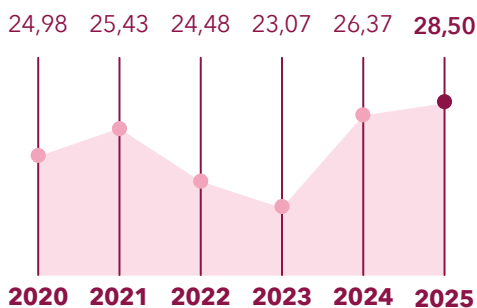
FONDS PROPRES

en millions d'euros



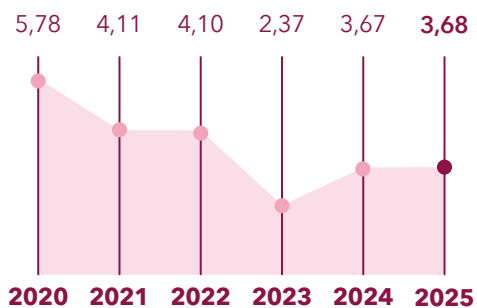
PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros



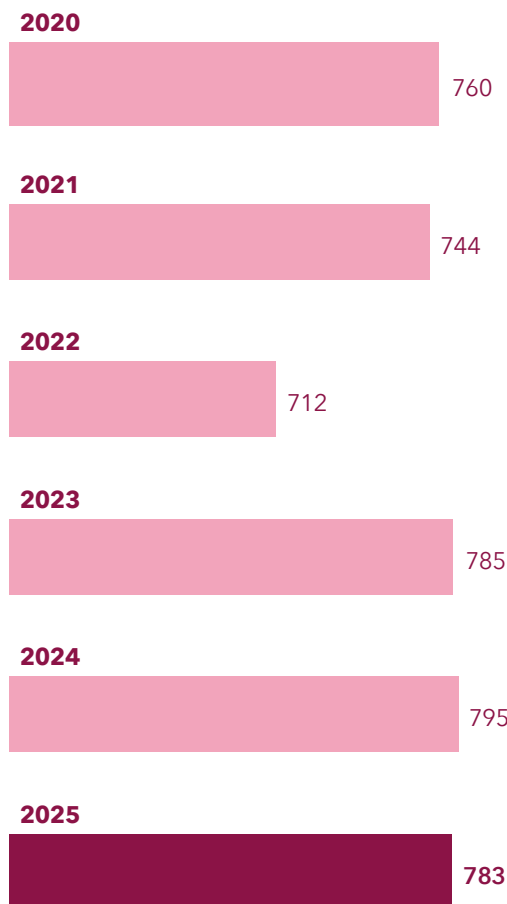
RÉSULTAT NET

en millions d'euros



TOTAL BILAN

en millions d'euros



RAPPORT DE GESTION

Porté par un contexte géopolitique turbulent et incertain, le cours de l'or n'a jamais été aussi haut. Dans ce contexte inédit, les comptes 2025 du Crédit Municipal de Paris traduisent le dynamisme de la valeur refuge et son effet direct sur l'activité de l'établissement, amplifiant l'augmentation en volume de son activité : ainsi l'encours record de prêts sur gage et le succès des ventes aux enchères stimulent le produit net bancaire 2025, en progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

Avec des charges générales d'exploitation qui s'établissent en deçà de la prévision budgétaire, le CMP présente un résultat brut d'exploitation en augmentation de 7 % et un résultat net arrêté à 3,7 M€ largement au-delà du cadre budgétaire.

Cette situation particulière et si favorable au métier historique et principal de l'établissement bénéficie avant tout à ses clients dont les biens apportés en gage s'apprécient significativement tout comme le montant des financements obtenus. Pour autant, conscient de la versatilité du climat macroéconomique, le Crédit Municipal de Paris entend rester fidèle à son principe de prudence. Le cours de la prisée est géré de manière avisée et des garde-fous ont été mis en place pour se prémunir d'un retournement brutal de tendance via la souscription d'un instrument de couverture or et une nouvelle dotation de 400 K€, portant à 2,4 M€ le fonds pour risques bancaires généraux.

Les bons résultats du Crédit Municipal de Paris lui permettent de dérouler un ambitieux plan d'investissement pour continuer à se doter d'un outil de production moderne et efficace et proposer des services innovants. C'est le sens de Clic & Clou, lancé en octobre 2025, qui permet aux clients de rembourser en amont

et à distance leur crédit avant de venir récupérer leur bien sur rendez-vous, rapidement et sans attente.

La solidité de son modèle financier a également permis à l'établissement de transférer 20 M€ à son actionnaire principal, la Ville de Paris, par une réduction de ses fonds propres, tout en maintenant un ratio de solvabilité à 25,52 %, largement au-delà des limites réglementaires requises.

Activité 2025

Avec un cours de l'or atteignant des niveaux record et une activité en volume également en augmentation pour les nouveaux engagements de prêt sur gage et pour les lots vendus aux enchères, les activités principales et historiques du Crédit Municipal de Paris affichent une croissance vigoureuse en 2025 et même exceptionnelle pour les ventes aux enchères. Le repli observé pour les autres secteurs s'explique essentiellement par une année 2024 enregistrant des événements particuliers et non reproduits en 2025. Quant aux produits financiers, leur tassement est notamment dû à la volonté de l'établissement de réorienter une partie de son portefeuille de placements afin de contribuer à l'objectif de réduction de son empreinte carbone.

Cette année encore, l'activité de prêt sur gage a battu un record historique : l'encours s'établit à 252 M€¹ au 31/12/2025 en progression de + 10 % entre 2024 et 2025. Une partie de cette croissance soutenue est due à l'effet de l'appréciation de l'or, les bijoux représentant près de 97 % des objets gagés. Pour suivre l'évolution haussière du cours de l'or, le CMP a procédé au relèvement du cours de la prisée, à deux reprises, en février puis en octobre. Ce cours atteint ainsi 55 €/g pour l'or 18 carats à fin 2025 contre 45 €/g en début d'année, soit une progression de + 22 % sur l'année. Cette évolution dynamique reste toutefois bien en-deçà du taux de progression historique du cours de l'or qui affiche + 45 % en 2025. L'activité est également portée par la production de nouveaux crédits : l'établissement a ainsi octroyé près de 92 M€ de nouveaux prêts (+ 17 % par rapport à 2024) pour 54 026 contrats conclus (+ 6 % vs 2024). En outre, près de 6 500 nouveaux clients ont franchi les portes de l'établissement. Une tendance de fond se dégage car c'est la 3^e année de hausse ininterrompue de l'encours de prêts sur gage : + 11,5 % en 2023 puis + 7,3 % en 2024, confirmant l'attractivité de l'offre de financement proposée par le Crédit Municipal de Paris auprès des particuliers. Attractivité que l'établissement entend développer en continuant à faire

¹ Après comptabilisation des ventes de décembre 2025 liquidées en janvier 2026.

évoluer son métier historique comme avec la mise en œuvre du service Clic & Clou : près de 1 285 contrats ont ainsi été remboursés depuis le lancement de l'offre en octobre 2025.

L'activité des ventes aux enchères est plus que satisfaisante pour 2025 après une année 2024 contrastée. Elle affiche une forte progression, de + 32 % du montant total des adjudications, principalement portée par les ventes de lots d'or et de bijoux, qui ont pleinement bénéficié de la forte hausse des cours de l'or, mais également par le volume global de lots mis en vente qui a augmenté de 10 % par rapport à 2024.

L'activité CC ART, de conservation et d'expertise des objets de valeur, affiche un chiffre d'affaires en repli entre 2024 et 2025, essentiellement en raison d'un effet de base lié à une opération exceptionnelle en 2024. La nouvelle offre de services accessoires d'accompagnement à la valorisation, à la restauration et à l'encadrement des œuvres trouve peu à peu son public ; la location d'espaces de stockage s'est quant à elle plutôt bien maintenue. Sur les derniers mois de 2025, l'activité CC ART apparaît en nette progression, tant sur le prêt d'œuvres d'art que sur la conservation.

L'année 2025 est marquée par un léger repli des revenus de l'activité de trésorerie. En effet, l'environnement macroéconomique s'est avéré moins porteur que l'année précédente. La Banque centrale européenne a maintenu une posture attentiste après la série d'assouplissements opérés entre juin 2024 et le printemps 2025, conservant ensuite des taux directeurs inchangés. Par ailleurs, la dégradation de la note souveraine française fin octobre 2025, abaissant la notation de AA- à A+, a entraîné un ajustement à la baisse de la note de l'ensemble des institutions publiques, contribuant ainsi à un léger élargissement des spreads souverains au sein de la zone euro. Dans ce contexte morose, le Crédit Municipal de Paris a vu son spread de financement se dégrader, mais a toutefois pu maintenir sa stratégie de refinancement au niveau souhaité, avec un taux moyen de refinancement évoluant favorablement à la baisse. La stratégie de placement de l'établissement s'est avérée moins favorable que l'année dernière en raison

d'opportunités moins nombreuses et de la volonté affirmée du CMP de réorienter une partie de son portefeuille vers des supports moins rémunérateurs mais permettant de participer efficacement à sa stratégie bas carbone. La collecte de fonds auprès des particuliers en comptes sur livret ou comptes à terme a poursuivi la croissance significative déjà observée l'année dernière. Après une hausse de 15 % et un encours arrêté à 164 M€ à fin 2024, l'encours de l'épargne s'établit à 170 M€ à fin 2025, en augmentation de 4 % sur 2025. La grille de taux a été revue à la baisse en fin d'année afin d'aligner l'offre du CMP sur les conditions de marché et de maîtriser le coût de la ressource, tout en veillant à ce que l'écart entre l'encours de l'épargne et celui du prêt sur gage ne continue pas à se creuser. En effet, cette ressource relativement stable permet de sécuriser le financement de l'encours du prêt sur gage, en forte croissance cette année encore.

L'évolution de l'offre Conseil, formation et coaching en finances personnelles montre les premiers effets de la stratégie de développement des partenariats enclenchée depuis 2023. Les derniers mois de l'année 2025 ont été marqués par une activité soutenue avec un déploiement de formations par le biais de partenariats mis en œuvre depuis plusieurs années, avec BNPP PF et la Caixa Geral de Depósitos par exemple, et complétés par de nouvelles collaborations nouées avec des institutions publiques comme le Ministère de l'éducation nationale ou le Ministère de la justice. Une centaine de professionnels a ainsi été formée à la détection et à l'accompagnement de la clientèle fragile et près de 150 personnes ont été coachées individuellement. L'activité d'accompagnement budgétaire, service d'intérêt général, universel et gratuit, a également bénéficié à près de 4 600 personnes sous forme de suivi individuel ou d'ateliers collectifs, dont près de 2 300 nouveaux bénéficiaires cette année. Ce développement dynamique essentiellement fondé sur la prescription de partenaires, dont les travailleurs sociaux de la Ville de Paris, illustre la reconnaissance de l'expertise des équipes du Crédit Municipal de Paris dans le domaine de l'éducation financière.

Produit net bancaire (PNB)

Le PNB 2025 s'établit à 28,5 M€ en progression de 8 % par rapport au PNB 2024 (26,37 M€).

Le PNB du prêt sur gage s'établit à 18,7 M€ au 31/12/2025, en forte augmentation de + 10 % par rapport à 2024 (17 M€) et au-delà de la prévision budgétaire de + 3 %. L'encours des prêts sur gage au 31/12/2025 atteint 252 M€, en hausse de plus de 22 M€ sur l'année (+ 10 % par rapport à décembre 2024). Les engagements réalisés en 2025 progressent de 17 % par rapport à 2024 (92 M€ contre 79 M€) et les renouvellements de 6 % (183 M€ vs 172 M€).

En conséquence, la production bancaire totale (somme des nouveaux prêts engagés et des prêts renouvelés) a augmenté, au total, de + 10 % de 2024 à 2025, soit 275 M€ vs 251 M€. La part des nouveaux prêts dans la production totale 2025 s'établit à 33 % et progresse encore, confirmant la tendance haussière observée depuis plusieurs années (de l'ordre de 26 % à 28 % pour les années antérieures à 2020).

Deux opérations de dégageement gratuit ont été conduites au cours de l'exercice. L'une, portant sur les contrats de prêt sur gage souscrits avant le 01/01/2014 d'un montant de 250 € et moins, a été réalisée entre septembre 2024 et mars 2025. La seconde, concernant les clients titulaires de contrats de prêt sur gage souscrits avant le 31/12/2022, d'un montant de 50 € et moins, s'est déroulée de décembre 2025 à janvier 2026. Ces opérations ont conduit à des annulations de dettes de l'ordre de 192 K€ sur l'exercice 2025. En dépit du nombre de clients actifs sortis des bases du fait de ces opérations particulières, le nombre de clients du prêt sur gage a légèrement progressé en 2025 et s'établit à 69 317 clients en fin d'année.

Les résultats des ventes aux enchères ont dépassé le cadre budgétaire, fixé à 4,26 M€, de 17 %, s'établissant à 4,98 M€ à fin 2025 en progression de 33 % par rapport à l'année 2024 (3,74 M€). Ces résultats s'expliquent par l'effet conjugué d'un nombre de ventes supérieur à celui de l'année précédente (73 ventes en 2025 contre 64 ventes

organisées en 2024, raison pour laquelle le nombre de lots proposés en vente est également supérieur de 10% à celui de l'année précédente) et de la forte hausse du cours de l'or. Le total des adjudications s'établit ainsi à 16,6 M€ en 2025 contre 12,5 M€ en 2024, soit + 4 M€ (+ 32%). Cette évolution très favorable bénéficie également aux clients du prêt sur gage dont les gages sont vendus aux enchères puisque près de 7,2 M€ de bonis ont été générés en 2025 et peuvent être reversés aux clients. Les revenus générés s'établissent ainsi à près de 5 M€ à fin 2025 contre 3,7 M€ fin 2024, en progression notable de + 33% et au-delà du cadre budgétaire de + 17%.

L'activité de conservation et d'expertise d'objets de valeur a dégagé un résultat de 0,72 M€ en 2025 contre 0,82 M€ en 2024. Ce repli de 12% s'explique par une année 2024 particulière, dont l'activité a été fortement impactée par une opération exceptionnelle qui n'a pas été reproduite en 2025. Si l'on excepte cette opération spécifique, le chiffre d'affaires reste stable entre 2024 et 2025.

Les activités de conseil et d'accompagnement budgétaire ont moins contribué à la formation du PNB : 115 K€ en 2025 contre 186 K€ en 2024 du fait de la raréfaction des soutiens publics et du temps nécessaire au développement des nouvelles orientations de l'activité de conseil, formation et coaching en finances personnelles.

Pour ce qui concerne les produits accessoires, ils s'inscrivent en recul de 15% entre 2024 (3,44 M€) et 2025 (2,92 M€). Cette évolution, prévue au cadre budgétaire 2025, s'explique par une baisse des revenus immobiliers du fait de la vacance de locaux ayant fait l'objet de travaux de rénovation conséquents. Par ailleurs, des produits particuliers, correspondant à des écritures de régularisation liées à l'apurement d'opérations résiduelles de l'ancienne filiale CMP Banque, ont bénéficié au chiffre d'affaires 2024 pour 472 K€.

L'année 2025 s'avère moins favorable pour les produits issus de l'activité de trésorerie, qui présentent une légère baisse, de 80 K€ : 1,06 M€ en 2025 vs 1,14 M€ à fin 2024 (-7%).

Malgré la dégradation de la note souveraine française, les conditions de refinancement se sont améliorées en raison de l'environnement baissier des taux. De fait, le taux moyen de refinancement de l'établissement est passé de 3,22% à fin 2024 à 2,17% à fin 2025 et la maturité moyenne initiale des refinancements est restée stable, autour de 8 mois.

En revanche, les revenus des placements s'infléchissent en 2025 pour deux raisons : la contraction du portefeuille de placements sur le second semestre 2025 et le rendement moins performant du portefeuille, lequel s'explique par la volonté de réorienter une partie des placements vers des supports moins rémunérateurs mais plus compatibles avec l'objectif de réduire l'empreinte carbone du CMP. Enfin, l'opération de réduction de fonds propres de 20 M€ au bénéfice de l'actionnaire principal, la Ville de Paris, réalisée courant décembre 2025, n'a eu que peu d'effet sur la stratégie de refinancement du CMP en 2025 compte tenu de la baisse de l'encours du portefeuille de placements à refinancer.

La collecte d'épargne auprès des particuliers, exclusivement à destination du refinancement du prêt sur gage, a connu une année record depuis la création de l'activité en 2012. L'encours s'établit à 170 M€ vs 164 M€ à fin 2024, soit + 6 M€ (+ 4%) après une progression déjà record de 15% l'année précédente. Même si elle est plus modérée qu'en 2024, la progression de l'encours demeure robuste malgré deux baisses de taux effectuées en mars et décembre. L'activité d'épargne est destinée à financer le prêt sur gage ; l'écart entre les encours du prêt sur gage et de l'épargne tend à se creuser sous l'effet du dynamisme des prêts, obligeant l'établissement à maintenir une politique de taux concurrentiel.

Les comptes à terme représentent 35% de l'encours total (soit 60 M€) vs 39% à fin 2024 (soit 65 M€), la croissance de l'encours étant davantage portée par l'évolution des comptes sur livret (110 M€ au 31/12/2025 vs 99 M€ au 31/12/2024). L'écart de rémunération qui s'est resserré entre les deux supports explique le succès des comptes sur livret auprès des clients souhaitant disposer d'une épargne facilement mobilisable. Il est à noter que les dons d'intérêts issus du Livret solidaire Paris Partage, même

s'ils s'inscrivent à la baisse par rapport à 2024 du fait de la baisse globale de rémunération des dépôts, s'établissent à plus de 100 K€ pour 2025.

Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation étaient attendues en progression de 11% par rapport à 2024, évaluées à 19,90 M€ au cadre budgétaire 2025. Elles s'établissent au final à 19,5 M€ fin 2025, en deçà de 1,7% de l'épure et en hausse de 1,68 M€ par rapport à 2024 (+ 9%).

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- Une augmentation de la masse salariale de 8% soit 865 K€ : 11,5 M€ en 2025 contre 10,6 M€ en 2024. Cette évolution résulte principalement de l'application des négociations bisannuelles tenues fin 2024 pour la revalorisation des plus bas salaires et des recrutements réalisés en 2025 et dont certains avaient été différés en 2024. Ces nouveaux postes visent à consolider les équipes dédiées au contrôle, à la mise en conformité des opérations et l'organisation de la DSI. En outre, deux postes supplémentaires d'apprentis ont été pourvus, confortant la politique sociale de l'établissement en faveur de l'insertion des jeunes. Enfin, la provision constituée des droits détenus par le personnel dans les comptes épargne temps (CET) a été ajustée.
- La progression de l'activité du prêt sur gage et des ventes aux enchères, qui a entraîné une hausse des charges directement liées pour 473 K€, concernant principalement les honoraires versés aux commissaires de justice pour la prise des gages et la tenue des ventes aux enchères.
- La hausse des dépenses informatiques, passées de 1,01 M€ en 2024 à 1,16 M€ en 2025, soit 144 K€ d'augmentation. Cela s'explique par la mise à niveau de certains applicatifs de gestion, par le changement de modèle financier lié à l'utilisation de certaines licences et par l'acquisition de certificats de sécurité.

Les dotations aux amortissements font apparaître une légère progression, de 3%, et s'établissent à 2,89 M€ à fin 2025 contre 2,80 M€ à fin 2024.

Sur ces bases, le résultat brut d'exploitation atteint 6,07 M€ à fin 2025 pour 5,69 M€ à fin 2024 en progression de 7 %, soit + 376 K€ sur l'année.

Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 440 K€ à fin 2025 contre 678 K€ à fin 2024. Il varie principalement du fait des dotations de provisions sur créances douteuses liées à l'augmentation de l'encours des prêts sur gage impayés, soit - 207 K€. Pour autant, le ratio de prêts non performants ne se dégrade pas et reste inchangé, à 2,1% à fin 2024 et fin 2025 démontrant que la croissance record du prêt sur gage n'entraîne pas d'aggravation du risque de crédit. De fait, les pertes sur ventes de gages et créances irrécouvrables demeurent stables entre 2025 (81 K€) et 2024 (70 K€).

De plus, des dotations nettes aux provisions d'exploitation ont été comptabilisées à hauteur de - 272 K€. Cela s'explique principalement par des créances correspondant à des prélèvements fiscaux à la source indus constatés sur des placements européens et intégralement provisionnés dans l'attente de leur remboursement.

Enfin, une reprise nette de + 120 K€ découle de l'opération d'annulation de dettes réalisée entre septembre 2024 et mars 2025, pour les contrats de prêt sur gage souscrits avant le 01/01/2014 d'un montant de 250 € et moins, et pour laquelle l'ensemble des gages des contrats éligibles, et donc dépréciés à 100% fin 2024, n'a pas été retiré par les clients.

Gains sur actifs immobilisés

Un local situé à Corbeil-Essonnes, inutilisé pour les activités de l'établissement et désaffecté depuis plusieurs années a été cédé au cours de l'année 2025. Cette cession a permis la réalisation d'une plus-value nette de 105 K€.

Dotations au Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Considérant les risques inhérents à la hausse brutale et rapide du cours de l'or, le Fonds pour risques bancaires généraux a été doté à hauteur de 400 K€ et s'établit à 2,4 M€ à fin 2025. Les dotations au FRBG ont supporté l'impôt.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 25% pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30%. L'impôt sur les sociétés s'élève à 1,65 M€ en 2025 contre 1,34 M€ en 2024 en hausse de 23%.

Résultat net

Le résultat net comptable affiche un excédent de 3,68 M€ stable par rapport à 2024 (3,67 M€). Le coefficient d'exploitation évolue peu de 2024 à 2025 passant de 78,4% à 78,7%.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le résultat bénéficiaire net 2025 s'établit à 3 683 082,94 €. Il est affecté aux réserves à hauteur de 1 500 000,00 € et en report à nouveau pour un montant de 2 183 082,94 €.

Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2025 à 25,52% pour 27,43% à fin décembre 2024, au-delà du seuil minimal réglementaire de 11,5%. Le bénéfice de l'exercice 2024 de 3 670 640,55 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 3 020 640,55 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 14/10/2025 a approuvé la réduction des fonds propres du Crédit Municipal de Paris à hauteur de 20 M€, transférés en décembre 2025 à la Ville de Paris. La réduction de fonds propres a été effectuée par prélèvement sur les comptes de bonis capitalisés (12,5 M€) et d'excédents capitalisés (7,5 M€).

Participation des salariés

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2025

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31/12/2025.

Activités en matière de recherche et développement durable et engagements en matière de développement durable

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure. Elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de services favorisant l'émancipation financière des personnes en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget). Le CMP s'attache ainsi à faire émerger et à promouvoir des outils de finance sociale, au service d'un développement durable et solidaire.

Autres informations

Le CMP ne finance ou ne distribue aucun des prêts tels que définis au paragraphe III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18/01/2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Selon les termes de l'article L.514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de la région parisienne, ni dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

Informations sur les risques

ratios prudentiels

Fonds propres (en K€)	
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	43 163
Fonds pour risques bancaires généraux	2 400
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 1 863
- Investissement important dans des entités du secteur financier	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	90 700

Exigences de fonds propres et ratio de fonds propres (en K€)	
Fonds propres	90 700
Montant total d'exposition au risque	355 386
Établissements	81 755
Entreprises	0
Clientèle de détail	193 461
Expositions en défaut	3 881
Actions	151
Autres éléments	39 807
Montant d'exposition au risque opérationnel	36 331
RATIO DE SOLVABILITÉS / FONDS PROPRES DE BASE	25,52%

Ratio de levier (en K€)	
Exposition totale aux fins du ratio de levier	779 162
Fonds propres	90 700
RATIO DE LEVIER	11,64%

Ratio de Liquidité à court terme – LCR (en K€)				
Coussin de liquidité	162 412	85 819	76 622	117 213
Total des sorties	107 040	74 171	78 708	124 061
Sorties nettes de trésorerie	86 557	28 209	19 576	92 774
LCR	187,63%	304,23%	391,40%	126,34%

Ratio de Liquidité à long terme – NSFR (en K€)	
Financement stable requis	236 714
Financement stable disponible	298 854
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ LONG TERME (NSFR)	126,25%

Résultats financiers

des 5 derniers exercices

En €	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice	47 000 000,00	5 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe (PNB)	25 431 390,15	24 477 536,69	23 074 035,19	26 366 101,26	28 501 811,95
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9 317 546,79	7 557 054,69	8 831 603,57	8 495 510,90	8 954 017,78
Impôt sur les bénéfices	2 092 556,00	1 993 326,00	907 056,00	1 343 957,00	1 651 393,75
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 114 787,87	4 099 460,81	2 369 175,46	3 670 640,55	3 683 082,94
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	153	152	152	152	157
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 056 072,83	6 726 910,93	6 954 416,83	7 222 883,92	7 662 464,37
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 609 094,89	2 909 895,55	3 012 260,21	3 204 945,89	3 441 451,29

Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2025 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 0,59 % des factures reçues et réglées ;
- 16 et 30 jours pour 0,15 % des factures reçues et réglées ;
- 31 et 60 jours pour 0,2 % des factures reçues et réglées ;
- supérieur à 60 jours pour 0,05 % des factures reçues et réglées.

La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-dessous pour les factures réglées :

RETARD DE PAIEMENT sur total des factures réglées (2018 pièces)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Nombre de factures payées	12	3	4	1	20
Montant total des factures (en €)	129 198,93	10 673,53	22 924,70	43 200,00	205 997,16
EN% DU NOMBRE DE FACTURES REÇUES	0,59%	0,15%	0,20%	0,05%	0,99%

Aucun retard de paiement n'est constaté pour des factures en attente de règlement :

RETARD DE PAIEMENT sur total des factures non réglées (0 pièce)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Nombre de factures non payées	-	-	-	-	-
Montant total des factures (en €)	-	-	-	-	-
EN% DU NOMBRE DE FACTURES NON RÉGLÉES	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

États financiers *publiables*

Bilan actif (en €)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales, CCP	122 330 268,44	167 239 627,70
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	291 320 992,96	220 096 849,61
Opérations avec la clientèle	262 858 878,12	239 644 780,46
Obligations et autres titres de revenu fixe	64 932 627,16	129 638 354,40
Obligations et autres titres de revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	404 454,49	367 299,03
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	1 863 240,56	1 920 797,31
Immobilisations corporelles	32 558 016,60	32 293 831,75
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	919 587,33	658 530,51
Comptes de régularisation	5 700 513,26	2 757 075,01
TOTAL DE L'ACTIF	782 888 578,92	794 617 145,78

Bilan passif (en €)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	25 000 000,00
Opérations avec la clientèle	176 340 256,55	169 339 518,91
Dettes représentées par un titre	506 693 457,40	484 355 397,11
Autres passifs	2 617 886,94	2 653 481,52
Comptes de régularisation	912 158,79	394 060,74
Provisions pour risques et charges	78 864,80	61 816,00
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	2 400 000,00	2 000 000,00
Capitaux propres hors F.R.B.G.	93 845 954,44	110 812 871,50
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	3 043 894,55	20 023 254,00
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et sub. d'investissement	-	-
Report à nouveau (+ / -)	-	-
Résultat de l'exercice (+ / -)	3 683 082,94	3 670 640,55
TOTAL DU PASSIF	782 888 578,92	794 617 145,78

Hors Bilan (en €)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	227 773 220,15	211 345 732,46
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	227 773 220,15	211 345 732,46
Engagements sur titres	-	-
TOTAL	227 773 220,15	211 345 732,46

Compte de résultat (en €)	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	34 793 895,21	39 422 167,11
- Intérêts et charges assimilées	- 17 016 715,76	- 24 285 836,83
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	7 605 241,18	6 241 808,35
- Commissions (charges)	- 275 872,25	- 220 777,41
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement	-	-
+ Autres produits d'exploitation	3 647 570,32	5 392 344,80
- Autres charges d'exploitation	- 252 306,75	- 183 604,76
Produit net bancaire	28 501 811,95	26 366 101,26
- Charges générales d'exploitation	- 19 547 794,17	- 17 870 590,36
- Dotations amortissements et dépréciations sur immobilisations	- 2 884 662,68	- 2 802 494,67
Résultat brut d'exploitation	6 069 355,10	5 693 016,23
+/- Coût du risque	- 440 059,04	- 678 418,68
Résultat d'exploitation	5 629 296,06	5 014 597,55
+ /- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	105 180,63	-
Résultat courant avant impôt	5 734 476,69	5 014 597,55
+/- Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices	- 1 651 393,75	- 1 343 957,00
+/- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 400 000,00	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 683 082,94	3 670 640,55

Annexe

aux comptes annuels 2025

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels du Crédit Municipal de Paris (CMP) sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement ANC n°2014-07 du 26/11/2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22/12/2020 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.1. Généralités

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe d'indépendance des exercices. Les postes de l'actif qui font l'objet d'amortissements ou de dépréciations sont présentés pour leur valeur nette. Les intérêts courus non échus, à recevoir ou à payer, sont regroupés avec les postes d'actif ou de passif auxquels ils se rapportent. Ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

1.2. Comparabilité des comptes

1.2.1. Comptabilisation des bonis

Les bonis dégagés par la vente aux enchères des objets gagés, non réclamés et arrivés à prescription étaient inscrits jusqu'au 31/12/2024 au compte de résultat, en « autres produits d'exploitation ». À compter de 2025, ils sont reclassés en « autres produits d'exploitation bancaire ». Pour permettre une comparaison pertinente des exercices 2024 et 2025, un commentaire est apporté au poste concerné (voir note 5.A ci-dessous sur le produit net bancaire).

1.2.2. Changement de méthode comptable

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 07/07/2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charges au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ».

Son application est sans incidence sur les états financiers au 31/12/2025. Les autres modifications introduites par ce règlement n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC n°2014-07.

Le règlement ANC n°2023-03 du 07/07/2023, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025, a été mis en œuvre dès la production des comptes 2024 afin de permettre la comparabilité avec les comptes 2025.

1.2.3. Correction d'erreur de présentation

Une correction d'erreur de présentation a été effectuée dans les comptes 2025, relative à la classification à tort, au 31/12/2024, d'un NEU MTN émis de 25 M€ en emprunt bancaire, figurant au poste « Dettes envers les établissements de crédit » et reclassé au 31/12/2025 en « Dettes représentées par un titre ». Pour permettre une comparaison pertinente des exercices 2024 et 2025, un commentaire est apporté aux postes concernés (voir notes H et J, p. 21 et 22). Cette correction d'erreur n'a aucun impact sur le résultat.

1.3. Principes par catégories

1.3.1. Opérations avec la clientèle : spécificité du prêt sur gage

Les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier définissent le régime de l'activité du Crédit Municipal de Paris (CMP) qui consiste, essentiellement, à consentir aux personnes physiques des prêts en contrepartie du dépôt temporaire d'un bien mobilier corporel, dont la valeur est préalablement appréciée par des commissaires de justice², officiers publics et ministériels, dûment habilités à exercer cette activité pour le compte du CMP. L'emprunteur reste propriétaire de l'objet, le CMP n'en étant que le dépositaire en ses murs.

Le montant prêté évolue entre 50% et 80% de l'évaluation réalisée par les commissaires de justice, en fonction de la nature de l'objet gagé et de son état. Le CMP a cependant la possibilité d'octroyer un prêt d'un montant excédant l'appréciation des commissaires de justice, dans certaines limites prévues au Code monétaire et financier.

Le prêt est accordé pour une durée d'un an renouvelable. L'emprunteur peut reprendre son bien à tout moment en s'acquittant du remboursement du capital emprunté, des intérêts et des frais échus correspondants. A l'échéance, le contrat peut être renouvelé sous réserve du paiement des intérêts et frais échus. Dans ce cas, un nouveau contrat d'une durée d'un an est établi. En cas de non remboursement du prêt, le Crédit Municipal de Paris est autorisé à mettre les objets en vente aux enchères publiques, le produit de la vente étant alors affecté au remboursement du CMP et à la couverture de ses frais. Si le produit de la vente est supérieur aux sommes dues, l'excédent, appelé « boni », est reversé à l'emprunteur qui dispose de deux ans pour en

² Depuis le 1^{er} juillet 2024, la profession de commissaire de justice résulte de la fusion de deux métiers : huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire.

demander le remboursement. À l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Les commissaires de justice apportent leur garantie à l'établissement : lorsqu'il est procédé à la vente du gage et que le produit de la vente ne suffit pas à désintéresser l'établissement des sommes qui lui sont dues, les commissaires de justice remboursent la différence au CMP dans les limites de 50 % de leur estimation initiale.

Dans les cas où le CMP a consenti un prêt d'un montant supérieur à celui garanti par les commissaires de justice, et où le montant de la vente s'avère inférieur au prêt consenti mais supérieur au montant garanti par les commissaires de justice, la perte financière qui en résulte est à la charge du Crédit Municipal de Paris.

1.3.1.1. Traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- À l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- Au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les contrats, et les plus-values dégagées lors de la vente aux enchères des biens mis en gage (appelées « boni ») et revenant aux clients.

Pour le traitement du risque de crédit, le CMP applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26/11/2014, modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22/12/2020, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.3.1.2. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont

un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis (voir 1.3.1.5).

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

En application de l'article L.711-5 du Code de la consommation, les contrats de prêts sur gage sont exclus du dispositif de traitement des situations de surendettement. En conséquence, il n'existe pas de créances restructurées dans les comptes de l'établissement. Par ailleurs, les dettes issues de prêts sur gage ne peuvent être effacées par application des mesures prévues au 2° de l'article L.733-7 et suivants du même code.

1.3.1.3. Segmentation des encours

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, il n'est pas procédé à une segmentation de l'encours de crédits. Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

1.3.1.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, le CMP ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.1.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Les prêts sur gage sont déclassés et dépréciés lorsqu'il existe un impayé depuis trois mois au moins ou lorsqu'il existe un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement de la créance.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins à compter de la date d'échéance du prêt sont systématiquement déclassés en encours douteux et dépréciés selon les règles suivantes :

- Capital : dépréciation sur la base d'un taux statistique fondé sur

les pertes réelles constatées sur les gages mis en vente ;

- Intérêts échus, intérêts dus courus non échus, intérêts de retard, droits de garde échus et droits de garde dus courus non échus : provisionnement forfaitaire à 100 %.

Le calcul du taux statistique de provisionnement est fondé sur les pertes réellement observées à l'issue de la mise en vente des gages, après déduction de la part prise en charge par les commissaires de justice au titre de leur garantie.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins et présentant un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement total de la créance sont déclassés en encours douteux compromis et dépréciés à hauteur de 100 % du capital des prêts concernés. Cette catégorie de créances douteuses recouvre différentes situations :

- Gages pour lesquels la garantie des commissaires de justice ne peut plus être activée ;
- Gages représentés par des contrefaçons pour lesquelles la garantie des commissaires de justice devrait être activée sous réserve de non contestation de leur mise en cause ;
- Gages faisant l'objet de réquisitions judiciaires dont certains ont été saisis par l'autorité judiciaire et ne sont plus déposés dans les magasins de l'établissement.

Les factures non réglées de l'activité CC ART (location d'espaces pour le stockage d'œuvres d'art ou de bouteilles de vin) sont déclassées en encours douteux compromis et provisionnées intégralement dès lors qu'un impayé de trois mois au moins est constaté.

Les créances douteuses se rapportant aux débiteurs divers concernent des sommes dues en attente de règlement ou des trop-perçus en attente de remboursement. Ces créances sont déclassées et intégralement provisionnées dès lors que le recouvrement apparaît compromis.

1.3.1.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la

rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée des dotations et de la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

1.3.2. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au prorata temporis de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au prorata temporis de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés au compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

1.3.3. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie. Sont considérés comme titres de placement, les titres acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou « titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Le Crédit Municipal de Paris doit donc disposer notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition et la durée de remboursement des titres (primes, si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) est enregistrée au compte de résultat sur la durée de vie des titres.

Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris détient des titres d'investissement pour une valeur nette comptable de 64,9 M€. Sont considérés comme titres de participation tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

1.3.4. Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise concernée, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette de 151 K€.

1.3.5. Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26/11/2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22/12/2020. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour se prémunir d'une éventuelle baisse du cours de l'or, situé à un

niveau actuellement très élevé, le CMP contracte un instrument de couverture adossé à l'encours du prêt sur gage. Cette opération, d'une durée inférieure à 12 mois, est mise en place en début d'exercice. Le gain ou la perte constaté à l'échéance de l'opération est comptabilisé en produit ou charge sur opération de hors bilan. En 2025, cette opération de couverture a généré une charge de 337 K€.

Au 31/12/2025, le CMP ne détient aucune position ouverte de couverture.

1.3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'établissement applique le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26/11/2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22/12/2020 et par le règlement n°2022-06 de l'ANC du 22/11/2022, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Sur la base des éléments analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

1.3.7. Réévaluation

Le CMP est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4ème arrondissement de Paris. En 1988, la valeur des biens immobiliers a été actualisée pour un montant total de 40 M€ inscrit au compte « réserves libres de réévaluation », avec un différé d'impôt d'une durée de 44 ans. L'amortissement annuel correspondant est réintégré dans le calcul du résultat fiscal de l'exercice.

1.3.8. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les congés payés et RTT doivent être posés du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le Crédit Municipal de Paris comptabilise une provision constituée des droits détenus par le personnel dans les comptes épargne temps (CET). Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan. Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CNRACL, URSSAF).

1.3.9. Participation et intéressement

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérant au Comité national d'action sociale (CNAS), association au service des agents de la Fonction publique territoriale.

1.3.10. Provisions

Une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'une sortie de ressources est probable, nettement précisée quant à son objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas connus de façon précise à date d'arrêt. Le montant de la provision déjà

constituée est revu annuellement et est maintenu, doté, repris partiellement ou totalement en fonction de l'évolution du risque ou de la charge.

1.3.11. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31/12/2025.

3. Notes sur le bilan

A. Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	896	1 909
Comptes et prêts à terme	288 000	212 000
Créances rattachées	2 425	6 188
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	291 321	220 097

Au cours de l'année 2025, le CMP a augmenté et diversifié ses supports de placement. Au 31/12/2025, les dépôts en comptes sur livret ou comptes à terme ont augmenté de 35 % (soit 75 M€) par rapport à fin 2024.

Répartition selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes et prêts à terme (en K€)	22 000	25 000	120 000	25 500	89 500	6 000

B. Emplois de la clientèle

Inventaire (montant net de provisions)

Nature des encours (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts sur gage	248 127	225 985
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses	3 905	3 677
Créances rattachées	10 827	9 983
TOTAL	262 859	239 645

L'encours brut des prêts sur gage, hors créances rattachées, a progressé de 22 M€ (+ 10%) du 31/12/2024 (230 M€) au 31/12/2025 (252 M€).

État des dépréciations sur créances douteuses

Nature des encours (en K€)	Encours brut 31/12/2025	Dépréciations 31/12/2025	Encours net 31/12/2025	Encours net 31/12/2024
Encours douteux (déclassement par contagion)	2 305	-	2 305	2 317
Encours douteux	1 611	11	1 600	1 360
Encours douteux compromis	187	187	-	-
Encours dégagements gratuits	30	30	-	-
Créances rattachées	395	395	-0	-
TOTAL	4 528	623	3 906	3 677

Le total des encours douteux net augmente de 6% entre 2024 et 2025 : 3 906 K€ au 31/12/2025 contre 3 677 K€ au 31/12/2024.

Le risque de non-recouvrement est mesuré à partir de l'observation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs.

En conséquence, le taux de dépréciation est calculé par le rapport entre les pertes effectivement constatées ramenées au montant de l'encours de prêts sur gage douteux. À fin 2025, ce taux s'établit à 0,68% contre 0,49% fin 2024.

Une mesure d'annulation de dettes a été approuvée par le COS du 14/10/2025 et concerne les clients titulaires de contrats de prêt sur gage souscrits avant le 31/12/2022, d'un montant de 50 € et moins. L'opération est valable du 1/12/2025 au 31/01/2026.

Au 31/12/2025, les contrats dégagés au titre de cette mesure ont été comptabilisés en pertes. Les contrats éligibles et pouvant être dégagés jusqu'au 31/01/2026 ont été intégralement dépréciés (capital et intérêts courus) à hauteur de 30 K€.

Répartition des crédits sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Encours (en K€)	13 065	34 576	62 612	135 961	1 914	-

C. Obligations et autres titres de revenu fixe

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
NEU CP émis	35 000	34 744
BMTN émis	-	24 016
NEU MTN émis	30 000	70 000
Titres donnés en pension	-	-
SOUS TOTAL	65 000	128 760
Coupons NEU CP émis précomptés	-	-
Créances rattachées	616	879
Correction encours nominal	- 684	-
TOTAL	64 933	129 638

Répartition selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	-	20 000	15 000	-	-	-
NEU MTN (en K€)	-	-	-	15 000	15 000	-

D. Titres de participation

En K€	Valeur brute 2025	Acquisitions	Cessions/ amort. de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur nette 2025	Valeur nette 2024
Titres de participation	151	-	-	-	151	151
Microfinance	25	-	-	-	25	25
ABC Microfinance	-	-	-	-	-	-
Don Boule de neige	20	-	-	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	-	-	6	6
Coopérative Carbone VDP-MGP	100	-	-	-	100	100
Certificats d'associé	-	-	-	-	-	-
FGDR	216	37	-	-	253	216
TOTAL	367	37	-	-	404	367

Le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 151 K€ et des certificats d'associés auprès du FGDR pour 253 K€.

L'établissement a également souscrit en 2022 des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€ dans le cadre de sa stratégie globale de réduction de son empreinte carbone.

E. Immobilisations

Par convention, les cessions d'immobilisations de l'exercice sont présentées avec un signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition historique.

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2025	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2024
Immobilisations incorporelles	6 586	76	372	-	6 138
Terrains et constructions	40 747	-	-	- 198	40 945
Autres immobilisations corporelles	45 574	899	2 938	-	41 722
Immobilisations hors exploitation	0	-	- 17	-	17
Immobilisations incorporelles en cours	345	714	- 372	-	180
Immobilisations corporelles en cours	402	281	- 2 921	-	1 791
TOTAL	93 655	1 970	-	- 198	90 794

Le plan stratégique 2022-2025 du CMP inclut un ambitieux programme d'investissement de 16 M€ dont 12 M€ sont consacrés à des investissements immobiliers visant à rénover et réduire l'empreinte carbone des bâtiments d'exploitation situés au centre de Paris. Une enveloppe de 4 M€ est dédiée à l'accélération de la numérisation des services proposés par l'établissement.

Le CMP est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4^e arrondissement de Paris.
Les immobilisations correspondantes sont enregistrées par composants :

Nature des composants (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2025	Valeur nette 2024
Rénovation du bâtiment	20 ans	3 914	2 241	2 189
Travaux de sécurité	20 ans	3 049	750	733
Rénovation de la toiture	20 ans	1 694	511	381
Motorisation des accès	20 ans	939	789	576
Chauffage, climatisation, électricité	20 ans	779	239	217
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 289	1 234	1 353
TOTAL		12 664	5 764	5 449

F. Amortissements

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2025	Cessions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur brute 2024
Immobilisations incorporelles	5 068	-	-	4 397
Terrains et constructions	25 341	-	-	24 837
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	623
Autres immobilisations corporelles	28 874	-	-	26 721
TOTAL	59 284	-	-	56 580

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée	Méthode
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

G. Comptes de régularisation et divers actifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de règlement opérations s/ titres	-	-
Débiteurs divers	920	659
Comptes de régularisation	5 701	2 757
Créances rattachées	-	-
TOTAL	6 620	3 416

Le compte « Débiteurs divers » est principalement composé de sommes en attente de règlement ou des trop-perçus en attente de remboursement de tiers. Les comptes de régularisation sont composés, pour l'essentiel, des versements attendus des commissaires de justice pour les ventes aux enchères réalisées en novembre et décembre 2025 (soit 4,7 M€). Ils comprennent également les effets remis à l'encaissement et en attente d'imputation.

H. Dettes sur les établissements de crédit

Nature des créances (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et emprunts à terme	-	25 000
Créances rattachées	-	-
TOTAL	-	25 000

Un NEU MTN émis de 25 M€ a été comptabilisé par erreur en emprunt bancaire au 31/12/2024.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07, ce titre de créance négociable a été reclassé au 31/12/2025 en « dettes représentées par un titre ».

Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris ne présente donc aucune dette envers des établissements de crédit au titre de comptes ou emprunts à terme.

I. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Comptes à terme	59 942	64 713
Comptes sur Livret	110 414	99 167
Autres sommes dues	4 421	3 610
Dettes rattachées	1 563	1 849
TOTAL	176 340	169 340

Au cours de l'année 2025, le total des fonds déposés par la clientèle particulière en comptes à terme ou comptes sur livret a progressé de 6,4 M€, soit 170 M€ au total à fin 2025 pour 165 M€ au total à fin 2024.

Au 31/12/2025, les dépôts de la clientèle sont constitués de comptes sur livret pour 110,4 M€ et de comptes à terme pour 59,9 M€ d'une durée de 12, 18 ou 24 mois.

Les autres sommes dues sont essentiellement composées des bonis (i.e. des plus-values dégagées lors de ventes aux enchères) à reverser aux clients ou en attente de prescription (voir 1.3.1.). Ils s'établissent à 3,8 M€ au 31/12/2025.

Répartition des comptes à terme selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes à terme (en K€)	318	-	16 183	43 441	-	-

J. Dettes représentées par un titre

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
NEU CP	484 000	453 000
NEU MTN	25 000	35 000
Titres donnés en pension	-	-
SOUS TOTAL	509 000	488 000
Coupons NEU CP précomptés	- 6 113	- 7 540
Dettes rattachées	3 806	3 896
TOTAL	506 693	484 355

Un Neu MTN émis de 25 M€ a été comptabilisé par erreur en emprunt bancaire au 31/12/2024.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07, ce titre de créance négociable a été reclassé au 31/12/2025 en « dettes représentées par un titre ».

Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris ne présente donc aucune dette envers des établissements de crédit au titre de comptes ou emprunts à terme.

Le montant global du refinancement du Crédit Municipal de Paris a augmenté de 21 M€ (4 %) entre 2025 (509 M€) et 2024 (488 M€) ; cette hausse s'explique par la croissance de l'encours du prêt sur gage (voir note B - Emplois de la clientèle).

Répartition des ressources (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	115 000	189 500	128 500	51 000	-	-
NEU MTN (en K€)	-	-	-	15 000	10 000	-

K. Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Créditeurs divers	2 618	2 653
Comptes de régularisation	912	394
TOTAL	3 530	3 048

Le poste créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer aux fournisseurs (1,6 M€), les contributions à reverser aux organismes sociaux et fiscaux (0,8 M€) et les cautions des locataires et des clients de l'activité de conservation CCART (0,2 M€).

Les comptes de régularisation comportent, notamment, les provisions constituées pour les comptes épargne temps des collaborateurs (0,3 M€), des fonds reçus des clients épargne en attente d'imputation (0,2 M€) et les intérêts des livrets solidaires donnés par les épargnants, en attente de reversement aux associations partenaires (0,1 M€).

L. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2024
Provisions pour pertes et charges	-	-	-	-
Provisions PRC ayant supportées l'IS	-	-	-	-
Provisions pour litiges	79	17	-	62
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	-	-	-	-
TOTAL	79	17	-	62

Au cours de l'exercice 2025, du fait de l'évolution de certains dossiers contentieux, une dotation aux provisions pour litiges a été comptabilisée à hauteur de 17 K€.

M. Capitaux Propres

Capitaux propres (en K€)	31/12/2025	Incorporation réserves	Dividendes distribués	Versement associations	Affectation du résultat	31/12/2024
Dotation initiale	47 000	-	-	-	-	47 000
Report à nouveau	-	-	-	- 650	650	-
Réserves	3 052	-	- 20 000	-	3 021	20 032
Excédents capitalisés	-	-	- 7 475	-	2 201	5 274
Bonis capitalisés	3 052	-	- 12 525	-	820	14 758
Écart de réévaluation	40 119	-	-	-	-	40 119
Plus ou moins value sur cession	- 8	-	-	-	-	- 8
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	90 163	-	-	-	3 671	107 142
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	3 683	-	-	-	-	3 671
TOTAL	93 846	-	- 20 000	- 650	3 671	110 814

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 14/10/2025 a approuvé la réduction des fonds propres du Crédit Municipal de Paris à hauteur de 20 M€, transférés en décembre 2025 à la Ville de Paris.

La réduction de fonds propres a été effectuée par prélèvement sur les comptes de bonis capitalisés (12,5 M€) et d'excédents capitalisés (7,5 M€).

Le bénéfice de l'exercice 2024 de 3 670 640,55 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 3 020 640,55 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

4. Notes sur le Hors Bilan

A. Opérations sur swap

À la date de clôture, le Crédit Municipal de Paris ne détient pas de swap.

B. Engagements donnés et reçus

Hors Bilan (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	227 773	211 346
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	227 773	211 346
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-

Les engagements figurant en hors bilan concernent exclusivement les garanties reçues des commissaires de justice dans le cadre de l'activité de prêt sur gage et représentent 50% de la valeur estimée des biens auxquels sont ajoutés les intérêts courus des prêts. L'estimation des objets mis en gage s'établit à 410 M€ au 31/12/2025.

5. Notes sur le Compte de Résultat

A. Produit net bancaire

Produit Net Bancaire (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	9 892	15 038
+ Produits des opérations sur titres	3 916	5 668
+ Produits des opérations avec la clientèle	22 551	20 796
Intérêts	20 275	18 716
Commissions	2 276	2 081
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	6 041	4 161
- Charges sur opérations interbancaires	-	-
- Charges sur opérations financières	- 12 707	- 19 475
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 3 973	- 4 325
- Charges sur opérations du hors bilan	- 337	- 486
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 528	- 405
+ Autres produits d'exploitation	3 648	5 392
- Autres charges d'exploitation	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	28 502	26 366

Les produits des opérations de trésorerie et interbancaires, 9,9 M€ en 2025, sont constitués des intérêts sur les fonds déposés par le CMP en comptes sur livret ou compte à terme et des intérêts produits par les réserves obligatoires détenues à la Banque de France.

Les produits des opérations sur titres, 3,9 M€ en 2025, représentent les intérêts du portefeuille de placement constitué en titres.

Les produits des opérations avec la clientèle, 22,6 M€ en 2025, sont composés des intérêts et commissions des contrats de prêts sur gage.

Les autres produits d'exploitation bancaire, 6,04 M€ en 2025, sont constitués des commissions perçues pour la vente aux enchères des objets gagés. À compter du 31/12/2025, les bonis dégagés par la vente aux enchères des objets gagés, non réclamés et arrivés à prescription, soit 0,7 M€, sont reclassés en autres produits d'exploitation bancaire. Au 31/12/2024, ils étaient inscrits en autres produits d'exploitation à hauteur de 1,09 M€.

Les charges financières représentent les intérêts des titres acquis par l'établissement en vue de son refinancement et s'établissent à 12,7 M€ en 2025.

Les charges sur opérations avec la clientèle, 4 M€ en 2025, sont composées des intérêts des supports de placement proposés à la clientèle : comptes sur livret et comptes à terme.

Les charges sur opérations de hors bilan, 337 K€ en 2025, sont constitués des intérêts de l'instrument de couverture or adossé à l'encours de prêt sur gage.

Les autres charges d'exploitation bancaire, 528 K€ en 2025, représentent les commissions réglées sur les opérations de placement ou de refinancement.

Détail des autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Locations d'immeubles	2 432	2 457
Produits de l'activité de conservation	545	633
Bonis prescrits	-	1 093
Autres produits	671	1 209
TOTAL	3 648	5 392

Les redevances perçues sur les surfaces des immeubles d'exploitation mises en location représentent 2,4 M€ en 2025. Les produits de l'activité CC ART (location d'espaces de stockage pour la conservation d'objets de valeur) s'établissent à 0,5 M€ en 2025.

A compter du 31/12/2025, les bonis dégagés par la vente aux enchères des objets gagés, non réclamés et arrivés à prescription, soit 0,7 M€, sont reclassés en autres produits d'exploitation bancaire. Au 31/12/2024, ils étaient inscrits en autres produits d'exploitation à hauteur de 1,09.

Les autres produits, 0,6 M€ au 31/12/2025 sont principalement constitués des refacturations de charges générales d'exploitation et de subventions reçues de partenaires pour l'activité de conseil et d'accompagnement budgétaire.

B. Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	11 912	11 068
Rémunération du personnel	7 799	7 169
Charges sociales	3 397	3 170
Charges fiscales	716	729
Impôts et taxes	478	352
Services extérieurs	17	26
Locations	11	16
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	6	10
Autres services extérieurs	7 140	6 424
Entretien-Réparation-Fournitures	1 874	1 685
Honoraires extérieurs	2 438	2 084
Autres services extérieurs	2 827	2 655
TOTAL	19 548	17 870

C. Coût du risque

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Coût du risque (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle	- 168	- 1 108
Dotations aux provisions sur créances douteuses	- 207	- 353
Reprises de provisions sur créances douteuses	312	462
Moins-value sur ventes de gages	- 49	- 70
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	- 32	-
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	-	- 565
Dégagements gratuits	- 192	- 582
Opérations sur titres	-	-
Dotations aux provisions sur titres	-	-
Reprises de provisions sur titres	-	-
Autres opérations d'exploitation	- 272	430
Dotations aux provisions d'exploitation	- 327	-
Reprises de provisions d'exploitation	116	430
Pertes sur créances irrécouvrables	- 61	- 2 700
Indemnisation de la compagnie d'assurance	-	2 700
TOTAL	- 440	- 678

Le coût du risque est composé :

- Des dotations de provisions sur créances douteuses liées à l'évolution de l'encours des prêts sur gage impayés : -207 K€.
- Des pertes sur les ventes de gages et créances irrécouvrables pour un total de -81 K€.
- De la variation positive de +120 K€ résultant de l'opération d'annulation de dettes réalisée entre septembre 2024 et mars 2025, pour les contrats de prêt sur gage souscrits avant le 01/01/2014 d'un montant de 250 € et moins, et pour laquelle l'ensemble des gages des contrats éligibles, et donc dépréciés à 100%, n'a pas été retiré par les clients.
- Des dotations nettes aux provisions d'exploitation, soit - 272 K€, s'expliquant principalement par des créances correspondant à des prélèvements fiscaux à la source indus constatés sur des placements européens et intégralement provisionnés dans l'attente de leur remboursement.

D. Synthèse des provisions

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2024
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	623	236	312	698
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur intérêts de placement	280	280	-	-
Provisions sur titres de participation	25	-	-	25
Provisions débiteurs divers	1 401	-	116	1 517
Provisions pour risques et charges	79	17	-	61
TOTAL	2 407	534	428	2 302

E. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Pertes sur actifs immobilisés	- 20	-
Moins values sur cessions actifs immobilisés	- 20	-
Gains sur actifs immobilisés	125	-
Plus values sur cessions actifs immobilisés	125	-
TOTAL	105	-

Un local situé à Corbeil-Essonnes, inutilisé pour les activités du CMP et désaffecté depuis plusieurs années, a été cédé au cours de l'année 2025. Cette cession a permis la réalisation d'une plus-value nette de 105 K€.

F. Fonds pour risques bancaires généraux

Nature des comptes (en K€)	31/12/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2024
+/- Dotations ou reprises de FRBG	2 400	400	-	2 000
TOTAL	2 400	400	-	2 000

Le fonds pour risques bancaires généraux est doté en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, il ne couvre des risques identifiés, lesquels font l'objet de provisions spécifiques. Les dotations au FRBG ont supporté l'impôt.

G. Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 25% pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30%.

6. Autres Informations

A. Effectifs

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice 2025 s'établit à 157 personnes.

B. Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

C. Honoraires des Commissaires aux comptes

Montant en € HT	KPMG	GRANT THORNTON	BDO	RSM	Total
Certification des comptes	54 729	43 665	18 000	18 000	134 394
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	0
TOTAL	54 729	43 665	18 000	18 000	134 394

D. Affectation des résultats

Le résultat de l'exercice 2025 sera affecté aux réserves à hauteur de 1 500 000,00 € et en report à nouveau pour un montant de 2 183 082,94 €.

E. Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, Israël ou la Palestine, ni sur les matières premières affectées par les conflits et la crise macro-économique.

À la date d'arrêté des comptes 2025, il n'est pas fait état d'élément opérationnel ou financier qui remettrait en cause la continuité d'exploitation de l'établissement.

7. Filiales et Participations

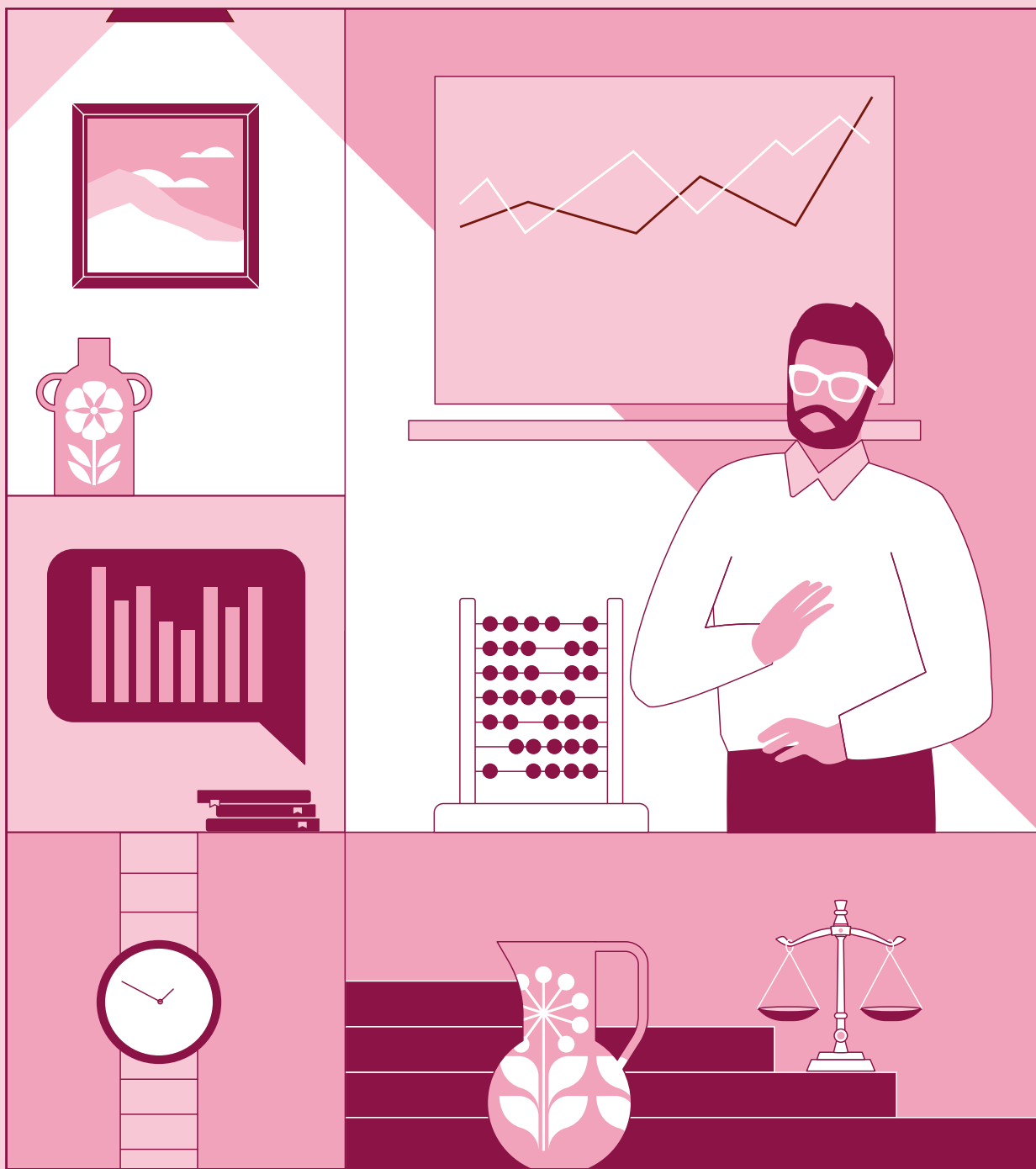
Informations financières (en K€)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales détenues à plus de 50 %				
Néant	-	-	-	-
Participations détenues entre 10 et 50 %				
Néant	-	-	-	-

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	-	-	429	-
Nette	-	-	404	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Au 31/12/2025, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 151 K€, incluant des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€.

Par ailleurs, la valeur nette des certificats d'associés du FGDR détenus par l'établissement s'établit à 253 K€.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

RSM France

5-7 Rue des Italiens
75009 Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

BDO Paris

43-47 avenue de la Grande Armée
75016 Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris

CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

55 Rue des Francs Bourgeois
75004 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Orientation et de Surveillance du CREDIT MUNICIPAL DE PARIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels.
- La correction d'erreur de présentation présentée dans la note 1, paragraphe « comparabilité des comptes, portant sur la classification à tort, au 31.12.2024, d'un NEU MTN émis de 25 M€ en emprunt bancaire, figurant au poste « Dettes envers les établissements de crédit » et reclassé au 31.12.2025 en « Dettes représentées par un titre ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT MUNICIPAL DE PARIS par Conseil d'Orientation et de Surveillance du 27 mars 2025 pour les cabinets RSM France et BDO France.

Au 31 décembre 2025, les cabinets RSM France et BDO Paris étaient dans leur première année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 11 mars 2026

Les commissaires aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Signé par :

CD737940022D4DF...

Ratana LYVONG

Associé

BDO Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

DocuSigned by:

B2AC603BEE9548B...

Benjamin IZARIÉ

Associé



Date de parution : Mai 2026
Conception & réalisation : **CIMAYA**.
Crédits photographiques : p. 4 - Aurélia Blanc



55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
www.creditmunicipal.fr